



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

☎ : 03.27.26.52.78
☎ : 03.27.26.50.83

Adresse mail servant d'identifiant
pour la réservation des activités périscolaires du mercredi et de la restauration scolaire :
@

mairie-sebourg@wanadoo.fr
<http://www.sebourg.fr/>

VOTRE ENFANT (remplir une fiche par enfant)

NOM :

PRENOM :

Date de naissance : .. / .. /

Fille Garçon

Classe : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

LES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Responsable Légal 1

Mme M.
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Lien de parenté :
Situation familiale :
Mail :
☎ Personnel :
📞 Portable :
☎ Professionnel :

Responsable Légal 2

Mme M.
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Lien de parenté :
Situation familiale :
Mail :
☎ Personnel :
📞 Portable :
☎ Professionnel :

AUTRE(S) PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom : Lien de parenté :
☎ Personnel : 📞 Portable : ☎ Professionnel :

Nom et Prénom : Lien de parenté :
☎ Personnel : 📞 Portable : ☎ Professionnel :

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES, GARDERIE MUNICIPALE & PAUSE MERIDIENNE

Dans le cadre des activités, autorisez-vous votre enfant à être :

📷 **photographié** : oui non et/ou 🎥 **filmé** : oui non
en vue de publication ou diffusion par la Ville de Sebourg et/ou les médias.



AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE

Je soussigné(e)

❖ Autorise l'enfant à pratiquer des activités sportives

OUI NON Si non lesquelles :

❖ Autorise le responsable de l'activité en cas de maladie ou d'accident à prendre toutes les mesures d'urgence y compris éventuellement l'hospitalisation. OUI NON

Lieu hospitalisation :
(En cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille.)

IMPORTANT

 L'enfant possède t-il une assurance ? OUI NON

 L'assurance est : Responsabilité civile Extra-scolaire

Compagnie d'assurance :

Date de validité : . . / . . / • N° de contrat.....

N° de sécurité sociale auquel est rattaché l'enfant :

Nom et prénom de l'assuré social :

Vous avez inscrit votre enfant aux activités périscolaires du mercredi et/ou à la pause méridienne (service de restauration) de la ville de SEBOURG. En qualité d'organisateur, la commune a souscrit une assurance "responsabilité civile" permettant d'indemniser le tiers, victime d'un dommage corporel ou matériel résultant d'une faute engageant la responsabilité des personnes morales ou physiques assurées.

Toutefois, nous attirons votre attention sur l'intérêt à souscrire, à titre personnel, un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels pouvant survenir à votre enfant et pour lesquels aucune responsabilité n'a pu être dégagée.

Nous vous conseillons de vous adresser à votre assureur qui pourra vous renseigner sur ce type d'assurances.

Date

Signature